



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet  
Direction des sécurités**

Saint-Brieuc, le 26 mars 2024

Service interministériel de défense et de protection civile



Le préfet des Côtes-d'Armor

à

Mesdames et Messieurs les maires  
Madame et Messieurs les présidents  
des établissements publics de  
coopération intercommunale

**Objet : Adaptation de la posture VIGIPIRATE**

Faisant suite à l'attentat de Moscou du 22 mars 2024, le plan Vigipirate a été réhaussé à son niveau le plus élevé « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire national.

Les mesures de surveillance aux abords des bâtiments publics, éducatifs, sportifs, culturels et cultuels et le contrôle des accès des personnes, des véhicules et des objets entrant dans ces bâtiments sont renforcées.

J'ajoute que face aux menaces cyber toujours présentes, des mesures additionnelles sont activées : remontées d'alerte de sécurité dans les établissements sensibles notamment les établissements scolaires et vérification des annuaires de crise.

Je vous remercie de bien vouloir afficher dans les établissements dont vous avez la charge le logogramme « Urgence Attentat » que vous trouverez en dernière page de ce document. Je vous invite à signaler sans délai tout comportement suspect en composant le 17.

**La sécurité est l'affaire de tous. Ces consignes doivent impérativement être respectées.**

Stéphane ROUVÉ

